

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°07
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 29 mars à 14h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 mars 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA

Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 1

Patrick HUSTACHE, pouvoir à Clotilde CORRENOZ

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats 2020

Le Conseil municipal ayant adopté le Compte administratif 2020 et constaté l'identité des valeurs entre celui-ci et le Compte de gestion 2020, Madame Clotilde CORRENOZ, Maire,

considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020,
constatant que le Compte administratif 2020 fait apparaître un résultat de clôture de 81 338,88 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 11 497,62 €,
propose d'affecter les résultats 2020 comme suit :

	MONTANTS
Affectation au compte de réserve (1068)	0,00 €
Report à nouveau, section de fonctionnement (002)	11 497,62 €
Report à nouveau, section d'investissement (001)	81 338,88 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
un vote contre (Stéphane GIRARD),
adopte l'affectation des résultats 2020 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,



[Handwritten signatures in blue ink]
Patrick HUSTACHE